

## **L'ETHIQUE COMME FONDEMENT DE L'AGIR PROFESSIONNEL ENSEIGNANT ET SES EFFETS SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVE**

**LAHMIDI EL Mostafa**

Doctorant en sciences de l'éducation, ENS, LIRDEF, UCA, Marrakech, Maroc

E.LAHMIDI.CED@UCA.AC.MA

Professeure **OKHAYA Latifa,**

ENS, LIRDEF, UCA, Marrakech, Maroc

L.OKHAYA@UCA.AC.MA

### **Résumé :**

Cet article s'inscrit dans une dimension évolutive du métier d'enseignant et les enjeux éthiques qui président les évolutions de la pratique éducative. Jadis, caractérisée par une posture autoritaire voyant l'élève comme un objet de l'action pédagogique, la profession enseignante a graduellement évolué sous l'égide des progrès des sciences de l'éducation et de la reconnaissance des droits de l'enfant. Cette avancée contribue à une redéfinition du statut de l'enseignant, dorénavant invité à fonder une relation pédagogique basée sur l'accompagnement, le respect et la considération de l'élève comme un sujet actif.

À l'issue de cette analyse, l'article questionne la place de l'éthique dans l'agir professionnel de l'enseignant et sa contribution au développement global de l'élève, singulièrement en termes de liberté et d'estime de soi. Il repose sur l'hypothèse que la mise en valeur de l'éthique dans la pratique enseignante favorise l'autonomie de l'élève et collabore à l'instauration d'un milieu scolaire favorable aux apprentissages. L'étude analyse alternativement les évolutions du métier d'enseignant, leurs implications éthiques et leurs effets sur le développement personnel et scolaire des élèves.

**Mots clés :** Agir professionnel de l'enseignant ; éthique enseignante ; estime de soi, pratiques éducatives ; développement de l'élève.

### **ETHICS AS THE FOUNDATION OF PROFESSIONAL TEACHING AND ITS EFFECTS ON STUDENT DEVELOPMENT**

#### **Abstract :**

This article is situated within an evolutionary perspective on the teaching profession and the ethical issues that guide the transformations of educational practice. Formerly characterized by an authoritative stance that viewed the learner as an object of pedagogical action, the teaching profession has gradually evolved under the influence of advances in educational sciences and the recognition of children's rights. This progress has contributed to a redefinition of the teacher's role, now encouraged to establish a pedagogical relationship based on guidance, respect, and consideration of the learner as an active subject.

At the conclusion of this analysis, the article examines the place of ethics in teachers' professional practice and its contribution to students' overall development, particularly in terms of freedom and self-esteem. It is grounded in the hypothesis that emphasizing ethics in teaching practice promotes student autonomy and contributes to the establishment of a learning-conducive school environment. The study alternately analyzes the evolution of

the teaching profession, its ethical implications, and its effects on students' personal and academic development.

**Keywords:** Teachers' professional practice; teaching ethics; self-esteem; educational practices; student development.

## Introduction

Depuis longtemps, le métier de l'enseignant fait l'objet de nombreuses polémiques. Il est passé par un long processus visant inlassablement sa réinstauration. Auparavant, le métier de l'enseignant était déterminé par sa personne. L'enseignant tentait incessamment de se comporter avec l'enfant comme un objet qui devait obéir à sa volonté de manière inconditionnelle. En effet, la visée de l'enseignant traditionnel était animée par la récusation de la nouvelle pensée de l'éducation. Il réfutait la nouvelle perception éducative qui cherche à refonder le système éducatif à travers les nouveaux concepts des sciences de l'éducation (les différentes pédagogies d'enseignement et les nouvelles technologies).

De ce fait, cette pensée de l'enseignant traditionnel entravait le développement exhaustif de l'enfant. C'est la raison pour laquelle cette position enseignante autoritaire a engendré une première déontologie (le code de Soleil) définissant les obligations morales de l'enseignant envers l'élève. Par extension de ces données, la convention de 1989 a changé radicalement la vision de l'enseignant envers l'élève. La redéfinition des droits de l'enfant a obligé l'enseignant à considérer l'élève comme un sujet libre et non plus seulement comme un objet de l'action éducative.

Cette stipulation juridique a favorisé l'émergence d'une nouvelle exigence éthique qui valorise l'existence de l'élève. En effet, cette nouvelle réalité a redéfini le statut de l'enseignant. Celui-ci doit dorénavant construire une autre relation avec l'élève. Il est davantage perçu comme un accompagnateur que comme un éducateur qui s'impose par l'exercice d'un pouvoir absolu. Pour cette raison, L'éthique enseignante permet à l'enseignant d'interroger et d'analyser ses pratiques éducatives à l'égard des élèves. Autrement dit, il doit rationaliser ses actes éducatifs.

En partant de cette analyse qui révèle le rapport entre l'éthique enseignante et le développement des potentialités de l'élève, nous posons la question suivante : quelle place occupe l'aspect éthique dans la pratique éducative de l'enseignant ? Et quelle contribution apporte-t-il au développement de l'enfant élève, particulièrement en termes de liberté et d'estime de soi ?

Dans le but de répondre à cette question de recherche, cet article s'attache, en premier lieu, à retracer les transformations du métier d'enseignant. Il analyse ensuite les répercussions de l'exigence éthique émergente sur les pratiques éducatives. Enfin, il explore les effets de l'éthique enseignante sur les élèves, en particulier sous l'angle de la liberté et de l'estime de soi. L'ensemble de cette démarche analytique vise à éclairer la question développée dans l'introduction, qui constitue le fil directeur et l'objectif principal de ce travail.

## 1. Les évolutions du métier de l'enseignant, et les enjeux éthiques

La première sous-partie examine la reconnaissance de l'enseignement comme profession, en mettant en lumière l'émergence d'une éthique traditionnelle. La seconde explore la redéfinition du rôle de l'enseignant, désormais perçu non plus comme un simple transmetteur de savoirs, mais comme un acteur réflexif et médiateur dans le processus d'apprentissage des élèves.

### *1.1 La reconnaissance de l'enseignement comme un métier et l'émergence d'une éthique traditionnelle de l'enseignant*

L'absence de reconnaissance de certaines compétences a privé le métier d'enseignant du statut de profession à part entière. Même étymologiquement, ces deux termes (professeur et profession) sont proches l'un de l'autre. L'enseignement n'était pas considéré comme un métier, car les autres professions exigent essentiellement la maîtrise d'un ensemble de capacités professionnelles. Cette réalité est justifiée par la nature du métier d'enseignant : ce dernier n'avait pas besoin de techniques et d'aptitudes professionnelles pour l'exercice de sa fonction, contrairement aux autres professions qui reposent notamment sur la technicité.

Désormais, l'exigence éthique est apparue comme une solution à cette situation problématique. Elle constitue un mode de régulation de la relation maître-élève, l'enseignant étant en contact direct et quotidien avec ses élèves. Mais ce statut limité de l'enseignant n'a pas duré longtemps. Les transformations continues ont contribué à reconnaître le métier d'enseignant comme les autres professions, fondé sur l'existence d'un ensemble de capacités et de techniques professionnelles. Par conséquent, l'éthique enseignante est devenue un élément fondateur de ce métier, et non simplement un « supplément d'âme » comme le soulignait Galichet (2011, p. 4).

En effet, le « Code Soleil » représente une référence principale pour plusieurs générations d'instituteurs. Il révèle la place indispensable de l'éthique dans le métier d'enseignant. Cette source déontologique redéfinit la morale professionnelle et montre que le rôle de l'institution scolaire et de l'enseignant ne se limite pas à transmettre des valeurs civiques et morales. L'enseignant doit également éduquer ses élèves par sa personne, et non uniquement par les savoirs et les techniques qu'il a acquis. Ce code détermine deux principales exigences éthiques pour l'enseignant :

- **Première exigence éthique : la dimension réactionnelle.** L'enseignant ne peut dominer les autres que par le calme et la maîtrise de soi. « On ne règne sur les âmes que par le calme » (Galichet, 2011, p. 3). Il doit également être un exemple dans les disciplines dont il est acteur. « S'imposer à lui-même les disciplines dont il doit être le protagoniste » (Galichet, 2011, p. 3), comme par exemple la patience, la ponctualité, le sens de la responsabilité, etc. En d'autres termes, l'enseignant est appelé à présenter une image exemplaire pour l'apprenant.
- **Seconde exigence déontologique : l'extériorisation d'une vitalité.** L'enseignant doit manifester « une sorte de chaleur communicative, un reflet d'âme qui pénètre la classe tout entière » (Galichet, 2011, p.3). Cela signifie que si la pratique enseignante n'est pas guidée par une certaine transmissivité conditionnée par l'existence de compétences et techniques spécifiques, le «

rayonnement » de l'enseignant ne se limite pas à sa seule capacité professionnelle : sa présence personnelle constitue également une obligation professionnelle.

### *1.2 Le rôle élargi de l'enseignant : de la transmission à l'accompagnement des apprentissages*

Un nouveau cadre se dessine pour rediscuter l'éthique traditionnelle de l'enseignant. L'émergence de la convention de 1989 sur les droits de l'enfant introduit une nouvelle conception des obligations morales et professionnelles, à laquelle l'enseignant doit non seulement adhérer, mais surtout s'engager. L'article 12 accorde à l'enfant capable de discernement « le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question le concernant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ». Ce changement dans le statut de l'enfant a obligé l'enseignant à s'adapter à cette stipulation juridique, afin de permettre à l'enfant de s'exprimer librement et de présenter ouvertement son point de vue. Cela implique que l'autorité éducative doit s'harmoniser avec les exigences de cette convention. Autrement dit, l'enseignant doit modifier sa réflexion sur le processus d'apprentissage et d'enseignement en général.

Désormais, l'enseignant est censé s'intéresser à ses pratiques professionnelles et à ses techniques pédagogiques, contrairement à l'enseignant traditionnel qui se concentrait uniquement sur sa personne. Cette évolution se matérialise notamment par le travail en groupe, le conseil de la classe et le travail coopératif entre les élèves. Cet arsenal pédagogique acquiert désormais le statut d'obligations déontologiques.

De plus, on constate que la démocratie scolaire est devenue une obligation juridique et morale et non un simple choix libéral du corps professoral. Cela implique la mise en œuvre de mécanismes institutionnels, tels que le conseil de l'école ou le conseil de classe, permettant aux élèves de participer à la prise de décisions scolaires. Autrement dit, l'appareil enseignant doit reclasser les intérêts de l'enfant et accorder une considération mûre à son opinion, non comme un choix libre de l'enseignant, mais comme une exigence déontologique et juridique.

Dans cette perspective, l'enseignant contemporain ne se définit pas uniquement par la maîtrise de la discipline qu'il enseigne. Une nouvelle dimension s'ajoute à sa fonction : il doit être le garant de la contribution de l'institution scolaire en tant que service public dans le respect de l'égalité des chances. Cette égalité ne signifie pas seulement accueillir tous les élèves de la même manière dans le même établissement et enseigner les mêmes contenus, mais incarner une justice réelle et non formelle. L'enseignant dépasse le simple rôle de modèle aux yeux de ses élèves. Il doit comprendre profondément l'intérieur de chacun pour les aider à surmonter leurs obstacles socio-culturels. En d'autres termes, il doit s'intéresser au milieu socioculturel de ses élèves (Galichet, 2011, p. 3-8).

De même, l'éducateur a le devoir moral d'assurer l'intégration sociale et professionnelle de l'élève. Cette exigence implique que l'enseignant suive l'évolution de la société. Son rôle ne se limite pas à transmettre les règles de la société, mais inclut la responsabilité morale de garantir une socialisation élargie des élèves.

## 2. Les conséquences de la nouvelle exigence éthique sur la pratique éducative des enseignants

Dans cette partie, nous allons aborder au premier titre les trois composantes de la nouvelle éthique enseignante et au deuxième titre nous aborderons les vertus éthiques de l'enseignant

### 2.1 *Les trois composantes de la nouvelle éthique enseignante*

Cette nouvelle exigence éthique de l'enseignant sous forme de trois composantes éthiques est définie par la circulaire du 27 mai 1997.

#### 1. Composante organisationnelle

Dans cette composante, nous allons montrer que, contrairement à la perception utopique de l'enseignant traditionnel, marquée par l'individualisme, ce dernier se manifeste davantage par sa personne que par ses pratiques et ses acquis. Autrement dit, le lien qu'il établit avec ses élèves repose sur sa personne et non sur sa pratique professionnelle. L'enseignant est désormais dans l'obligation d'adopter un esprit collectif. Il doit repenser sa relation avec l'institution et avec l'équipe enseignante avec laquelle il travaille. Ce changement se traduit par son intégration inconditionnelle au sein des conseils pédagogiques et par la nécessité d'entreprendre son travail en équipe. Il devient indispensable de se questionner sur les pédagogies, d'adhérer pleinement à la mise en place de plans de remédiation et de préparer certains projets pédagogiques de manière collective. En général, la participation active dans le champ éducatif et la concertation sont désormais définies comme des obligations déontologiques de l'enseignant.

#### 2. La composante réflexive :

Aujourd'hui, l'enseignant est censé approfondir sa compréhension de son métier. Au-delà de la prétention d'être compétent dans sa discipline, il s'agit également de développer un aspect réflexif, aux enjeux sociaux liés à son action éducative. La tâche enseignante ne doit pas se comprendre dans un sens étroit : il ne s'agit pas seulement de l'acte d'enseigner. Plus profondément, l'enseignant a le devoir de concevoir la corrélation entre sa pratique éducative et les autres contextes (social, culturel, historique). « Il doit être à même de mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de son action au sein du système » (Galichet, 2011, p.8).

#### 3. La composante relationnelle

Le professeur doit observer ses élèves « comme des personnes capables d'apprendre et de progresser » (Galichet, 2011, p. 6), ce qui exprime le « postulat d'éducabilité ». Cela signifie que l'échec ne doit pas être conçu comme un obstacle à l'apprentissage dans la pensée enseignante. L'enseignant s'efforce d'aider les élèves rencontrant des difficultés. Son effort doit dépasser l'échec des élèves afin de rendre intelligible ce qui semble compliqué. Atteindre les objectifs pédagogiques requis est toujours possible. Il n'existe pas d'élève qui ne puisse se développer. Tous les élèves sont des sujets capables de s'éduquer et d'apprendre de la même manière, si l'enseignant fournit un effort équivalent pour chacun. Cela renvoie à l'individualisation de l'enseignement. L'enseignant pense à

l'intérêt particulier de chaque élève. Ces principes nous amènent à approfondir le débat sur les autres vertus de l'enseignant.

## 2.2 Les principales vertus de l'enseignant

Dans cette sous partie, nous allons distinguer trois vertus de l'enseignant (justice, bienveillance, tact).

### 2.2.1 La vertu de la justice

La loi d'orientation de juillet 1989 a clairement défini les droits de l'élève. Cette donnée juridique doit modifier l'horizon de l'enseignant, qui doit désormais considérer l'élève comme un sujet de droit, titulaire de droits. À partir de cette réalité juridique, l'enseignant doit mesurer ses actions envers l'enfant, même lorsqu'il cherche à lui faire comprendre le sens de ses actes en classe, y compris en matière de sanctions. Cette condition juridique exige que l'enseignant traite les élèves de manière équivalente, en tant que sujets de droit. Cependant, cette égalité formelle place le professeur devant une problématique : il doit différencier ses élèves, qui ne possèdent pas les mêmes potentialités ni les mêmes capacités épistémiques. Leurs entourages socio-culturels varient également. L'enseignant doit donc prendre en compte ces différences pour adapter sa pratique éducative.

Cette analyse renvoie à l'articulation entre égalité et inégalité. L'égalité signifie que l'enseignant doit assurer à ses apprenants les mêmes apprentissages et les mêmes conditions d'enseignement. L'inégalité, quant à elle, implique que l'enseignant individualise son action éducative selon les besoins intellectuels, psychologiques et sociaux des élèves. À titre d'exemple, la pédagogie différenciée illustre ce principe d'inégalité : elle vise à réduire les disparités cognitives et psychologiques entre élèves, afin que les plus vulnérables ne se sentent pas exclus scolairement.

Le principe de justice ne se manifeste pas uniquement lors de l'évaluation, mais également au moment de l'organisation et de l'utilisation des ressources. En pratique, incarner la légalité revient à traiter les élèves comme des sujets de droit, et appliquer l'équité consiste à les considérer comme des sujets apprenants (Prairat, 2017, p. 18)

### 2.2.2 La vertu de la bienveillance.

La bienveillance ou la sollicitude, comme le souligne Prairat (2017, p. 18), se manifeste par la capacité à percevoir la vulnérabilité de l'autre à un moment donné. Il s'agit de prendre en charge autrui, de l'aider à dépasser son angoisse ou sa déception. L'enseignant est appelé à faire preuve d'une forme d'empathie dans sa relation avec l'enfant ou l'élève, afin de comprendre profondément ses pensées. Il est invité à accorder une attention particulière à ses problèmes sociaux et de se comporter avec eux en leur dispensant soin et considération. C'est indubitablement Fabienne Brugère qui traite le plus cette question. La bienveillance est définie comme « l'aptitude de se soucier des autres et la conduite particulière qui consiste à s'occuper d'autrui identifié par un besoin ou une vulnérabilité trop grande » (Prairat, 2017, p. 19).

### 2.2.3 *La vertu du tact*

La vertu du tact représente la troisième vertu, qui confère à la présence éthique enseignante son intégralité. Il s'agit de l'art de communiquer avec les autres : savoir transmettre un message judicieusement tout en gardant une certaine distance, distance qui suscite chez l'autre un sentiment de protection et constitue avant tout un signe de respect. Le tact peut être considéré comme un art permettant de dire les choses avec courtoisie, sans porter atteinte à l'intégrité de l'autre. En d'autres termes, il s'agit d'une forme de rhétorique : une manière de faire vivre la parole magistrale autrement, non seulement pour enseigner, mais aussi pour manifester une pratique éthique. Le tact permet de répondre avec réflexion éthique à des situations problématiques inhérentes à la pratique quotidienne de l'enseignant. En somme, pour parler de la présence éthique de l'enseignant, on fait appel à ces trois vertus.

Il est utile de souligner aussi que la présence de l'enseignant se manifeste selon trois dimensions :

Tout d'abord, l'enseignant reste présent pour lui-même et pour ses élèves. Il se montre en harmonie avec sa classe et disponible pour ses élèves. Ensuite, être présent signifie s'impliquer dans le temps actuel, c'est-à-dire être attentif à ce qui se produit dans l'instant présent. Enfin, la présence implique de consacrer de l'énergie à ses élèves, en fournissant des efforts remarquables pour les aider. Selon le philosophe Emmanuel Levinas, « le premier enseignement de l'enseignant, c'est sa présence même en tant qu'enseignant » (Prairat, 2017, p.17).

## **3. Les conséquences de l'éthique enseignante sur les élèves : La liberté et l'estime de soi**

À travers cette partie, nous allons parler de la liberté de l'élève et son estime de soi comme deux résultats principaux de la nouvelle éthique enseignante.

### *3.1 La liberté de l'enfant/élève comme conséquence de la nouvelle éthique enseignante.*

La pédagogie est définie comme une activité ou une attitude permettant de faire advenir « entre les générations quelque chose comme une rencontre » (Meirieu, 1992, p. 10). Cette rencontre exige la présence de certaines conditions pour sa réalisation. La perception de cette rencontre dans un contexte éducatif nous oblige à réfléchir à la relation entre l'élève et le maître. L'institution scolaire, ou plus particulièrement la classe, constitue le lieu où cette relation se tisse entre ces deux acteurs principaux de l'acte éducatif.

Dans ce même contexte, le souci de l'éducation se résume essentiellement à la recherche du bien-être de l'élève. Il s'intéresse à la transmission des valeurs jugées bénéfiques pour son épanouissement et son intégration sociale. L'éducation vise également à choisir les savoirs et apprentissages les plus propices à sa réussite. Autrement dit, à travers sa personne, l'enseignant exerce son pouvoir directement ou indirectement sur l'élève. De ce fait, dans sa relation avec ses élèves et à travers ses actions éducatives, il tend à révéler intentionnellement son pouvoir. Éduquer signifie, pour lui, exercer un certain pouvoir sur l'élève.

Il convient également de noter que le pouvoir ne se limite pas à l'enseignant, mais découle aussi de son appartenance à l'institution scolaire, qui lui confère ce pouvoir. Il se matérialise par son prestige, son autorité naturelle et sa personne. L'organisation même de l'école (emploi du temps, programme scolaire, répartition des élèves, etc.) représente également une forme de pouvoir. Cela nous conduit à conclure qu'il est impossible d'imaginer une relation entre l'élève et le maître sans l'existence du pouvoir. Cette réalité souligne la tâche fondamentale de l'enseignant : aider l'élève à sortir de l'emprise de ce pouvoir en lui fournissant les outils les plus appropriés pour se dégager de cette autorité éducative.

« La liberté, explique Emmanuel Levinas dans son dernier livre, commence avec la possibilité de penser une liberté extérieure à la mienne. Penser une liberté extérieure à la mienne est première pensée » (Meirieu, 1992, p. 10). Cette réflexion nous interpelle sur la nature du lien que l'enseignant entretient avec ses élèves, et sur l'objectif de l'action éducative, ainsi que sur le caractère de cette relation (dissymétrique ou équilibrée).

Le but majeur de l'éducation est de créer un environnement propice à la liberté de l'enfant, en le considérant comme un sujet libre et non seulement comme un objet de l'action éducative. Comme le dit Meirieu : « tenter de créer les conditions pour que l'autre puisse se constituer comme « Autre », radicalement « autre », échappant à la fois à mon pouvoir et à mes systèmes d'interprétation » (Meirieu, 1992, p. 11).

Ainsi, il est nécessaire de mettre en place certaines conditions pour que l'élève, objet de l'action éducative, devienne un sujet libre. L'action éducative doit se faire avec autrui, et non pas sur autrui, pour établir une relation équilibrée où deux libertés peuvent se rencontrer. Cette rencontre transforme l'éducation en un moyen de favoriser la liberté de l'enfant, et elle doit se réaliser à travers l'éthique de l'enseignant plutôt que par son pouvoir.

Cette exigence éthique se définit comme « la visée intentionnelle qui sous-tend chacun de nos actes » (Meirieu, 1992, p. 10), c'est-à-dire une réflexion sur la conformité entre les intentions implicites de nos actes et les valeurs qui devraient les guider. Elle remplace la contrainte exercée, intentionnellement ou non, par le pouvoir, et permet de traiter l'élève comme un sujet capable de se développer et de se prouver. L'éthique enseignante redéfinit ainsi la dimension relationnelle entre maître et élève. L'élève n'est pas un objet ni une possession de l'enseignant visant à démontrer sa compétence ou à contrôler la classe. Au contraire, l'exigence éthique repose sur la rencontre de deux libertés coopérant pour atteindre les objectifs éducatifs, échangeant reconnaissance et légitimité avant de se connaître.

« Il faut s'en méfier à cause de la « pression interprétative » que cela comporte, du filet que nous pouvons ainsi tisser autour de l'enfant et qui ne laisse rien passer de ses moindres gestes et paroles » (Meirieu, 1992, p. 10). Cela signifie que l'enseignant doit permettre à l'enfant de s'exprimer et de ressentir sa liberté. Il doit parfois s'éloigner du pouvoir pour que l'élève se sente sujet libre, et n'est pas une possession de l'enseignant. Le rôle principal de l'enseignant s'incarne dans la création d'un climat où l'élève ressent une relation équilibrée et horizontale avec lui. L'exigence éthique permet de réfléchir à l'influence de nos actions éducatives sur l'élève.

Dans un autre sens, Durkheim évoque également la relation entre liberté et autorité, considérant ces deux concepts comme indissociables : « En réalité, ces deux termes s'impliquent loin de s'exclure. La liberté est fille de l'autorité bien entendue » (Durkheim, 1911, p. 27). L'éducateur doit utiliser son autorité pour enseigner la maîtrise de soi et aider l'élève à comprendre correctement le sens de la liberté. L'autorité doit être une autorité de devoir et de raison, non oppressive, afin que l'enfant apprenne à agir et se contenir par lui-même.

### 3.2 *L'école est la place de l'estime de soi*

« L'estime de soi est au principe de notre subjectivité » (Prairat, 2017, p. 19). Cela implique que l'estime de soi est en rapport avec nos capacités d'agir : elle est le fruit de notre savoir-faire et de notre savoir-être. Elle se construit à travers nos actions et par la réalisation de nos tâches avec effort et fidélité.

L'estime de soi, telle que réfléchi par Prairat, concerne aussi l'autre dans le sens où elle représente simultanément une forme d'affirmation de soi et une reconnaissance de l'autre. Autrement dit, notre estime de soi est liée à l'estime de l'autre. Ces deux notions sont indissociables, car les actes que nous accomplissons, nos réussites dans la vie, concernent également l'autre. Cela signifie que nous partageons l'humanité. Ainsi, l'estime de soi n'est pas un résultat immédiat. Il ne s'agit pas de vouloir pour pouvoir. Elle est l'objet d'une longue conquête, car s'estimer ne consiste pas seulement à croire en soi et en ses capacités, mais dépend également de la manière dont l'autre nous estime. L'autre se révèle ici comme un associé éthique. Autrement dit, il ne suffit pas que je sois l'auteur de mes actions pour investir mes compétences et croire en mes potentialités.

En effet, Hegel disait : « la famille est un rapport de sentiment et d'amour, l'enfant y a une valeur parce qu'il est l'enfant. À l'école, l'enfant cesse de valoir à cause de sa personne et commence à valoir suivant ce qu'il fait » (Prairat, 2017). Autrement dit, l'enseignant responsabilise l'élève en classe notamment par les devoirs qu'il accomplit. Son effort en classe le valorise, et non sa seule personne comme en famille. La valorisation familiale repose sur l'identité de l'enfant, tandis qu'à l'école, elle dépend de son travail et des activités qu'il réalise. Cela confirme que l'école, à travers l'éthique enseignante, contribue au développement psychique et intellectuel de l'enfant, plaçant le mérite au cœur de l'action éducative.

De ce fait, l'élève a besoin de l'autre, qui est l'enseignant, pour s'estimer. Il l'aide à croire en lui-même et à dépasser ses obstacles. La posture éthique de l'enseignant doit veiller à la bonne construction psychosociale de l'élève. À travers l'entreprise scolaire, l'enseignant apprend à l'élève à croire en ses capacités et à s'estimer tout en respectant l'autre, qui représente la société. Paul Ricoeur disait : « c'est un autre, en comptant sur moi, qui me constitue responsable de mes actes » (Prairat, 2017, p. 19). L'autre, ici, est l'éducateur, qui tente de responsabiliser l'élève à travers la vie scolaire (conseil de classe, conseil d'école, travail coopératif). Ces différentes activités visent à développer les compétences de l'élève pour qu'il s'estime et qu'il aide les générations futures à apprendre à s'estimer. Cela confirme que l'estime de soi n'est finalement que l'estime de l'autre. Elle ne signifie pas mégalomanie ou narcissisme, mais simplement un partage de l'humanité.



## Conclusion

Pour conclure, nous dirons que le métier d'enseignant est passé par de nombreuses étapes pour considérer l'éthique enseignante comme un levier de la pratique éducative exemplaire.

Le métier d'enseignant n'était pas considéré auparavant comme un métier indépendant, comparable aux autres professions, car il ne reposait pas principalement sur la technicité ni sur la maîtrise d'un ensemble de capacités professionnelles. C'est pourquoi l'émergence d'un dispositif éthique semblait très nécessaire pour réguler le statut de l'enseignant. Le « Code Soleil », notamment, constituait la référence capitale des instituteurs à l'époque. Il a défini une première éthique enseignante, essentiellement centrée sur la personne de l'enseignant et sur la maîtrise de la discipline qu'il enseignait.

À cet égard, cette exigence éthique fondatrice de la nouvelle posture de l'enseignant a connu une évolution. Les transformations continues ont conduit la société internationale à mettre en place de nouvelles législations, comme la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant, qui ont remis en cause le statut de l'enfant dans la société. De ce fait, une nouvelle exigence éthique organise aujourd'hui la scène éducative. Celle-ci reconnaît l'enfant non seulement comme un sujet de droit, mais aussi comme un sujet apprenant, ce qui exige que l'enseignant le prenne en charge comme un sujet libre. Il s'agit fondamentalement de refonder la relation maître-élève. Cela implique que l'enseignant doit aider l'enfant à s'intégrer dans la vie sociale et professionnelle, et à développer ses capacités d'agir. L'éthique de l'enseignant joue un rôle déterminant dans la construction psychosociale de l'enfant.

Désormais, l'enseignant devrait redéfinir sa position dans sa relation avec ses élèves. Il doit non seulement leur transmettre les règles de la société, mais aussi s'intéresser à leur contexte socioculturel afin de réduire les obstacles sociaux. L'enseignant est obligé dorénavant de se comporter avec tact et bienveillance envers ses élèves. Cela signifie que la nouvelle éthique de l'enseignant exige de celui-ci d'être non seulement un simple transmetteur de savoirs, mais aussi un accompagnateur de l'élève dans son processus scolaire et social.

## Références bibliographiques

DURKHEIM E., 1911, « L'éducation, sa nature, son rôle » in *Education et sociologie*. Paris, Puf, 1<sup>o</sup> éd. 1922, nvlle éd. 199, p.65-68.

GALICHET F., 2015, « éthique et déontologie de l'enseignement », *Revue HEP*, n°20, CAHR.

MEIRIEU P. (1992). *Éduquer : un métier impossible ? ou « Éthique et pédagogie »*. (Conférence prononcée à Montréal le mercredi 27 mai 1992). Dans le cadre du congrès Collèges célébrations 92.  
[http://aqpc.qc.ca/sites/default/files/revue/meirieu\\_06\\_1.pdf](http://aqpc.qc.ca/sites/default/files/revue/meirieu_06_1.pdf)

PRAIRAT E. (2017). *Eduquer avec tact*. Paris : ESF.

FORAY F., 2016, Devenir autonome. [En ligne]  
<http://www.youtube.com/watch?v=FvWJgtV28QI>.